

29 juin 2000
Français
Original: anglais

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale

Groupe de travail des éléments des crimes

New York

13-31 mars 2000

12-30 juin 2000

27 novembre-8 décembre 2000

**Projet de rapport du Groupe de travail
des éléments des crimes**

Éléments des crimes

Rectificatif

Introduction générale

Paragraphe 5

Insérer un appel de note à la fin du paragraphe, la note correspondante se lisant comme suit :

Ce paragraphe est sans préjudice de l'obligation qui incombe au Procureur en vertu du paragraphe 1 de l'article 54 du Statut.

Paragraphe 8, première phrase

Remplacer « les présents Éléments » *par* « les présents Éléments des crimes ».

Paragraphe 8, deuxième phrase

1. *Remplacer* « Les Éléments » *par* « les éléments ».
2. *Remplacer* « éléments neutres » *par* « éléments psychologiques ».

Paragraphe 8 bis

Insérer le nouveau paragraphe 8 bis suivant :

8 bis. Un comportement donné peut constituer un ou plusieurs crimes.

Paragraphe 9

Remplacer « effets juridiques particuliers » *par* « effets juridiques ».

Article 6 **Génocide**

Article 6 a), élément 1

Insérer un appel de note après le mot « tué », la note correspondante se lisant comme suit :

Le terme « tué » est interchangeable avec le terme « causé la mort ».

Article 6 e), élément 1

Insérer un appel de note à la fin de l'élément 1, la note correspondante se lisant comme suit :

Le terme « de force » ne se limite pas à la force physique et peut comprendre un acte commis en usant à l'égard desdites personnes ou de tierces personnes de la menace de la force ou de la coercition, par exemple menace de violence, contrainte, détention, pressions psychologiques, abus de pouvoir, ou bien à la faveur d'un climat coercitif.
